

SITE WEB

www.who.int

1211 GENÈVE 27 SUISSE - TÉLÉPHONE: (41) 22.791.21.11 - FAX: (41) 22.791.31.11 - E-MAIL: inf@who.int

**Note à la presse OMS/FAO N°15
28 juin 2004**

LE CODEX DOIT ACCELERER SES TRAVAUX ET ACCROITRE LA PARTICIPATION DES PAYS EN DEVELOPPEMENT

**Vingt-septième session de la Commission du Codex : code des préparations
pour nourrissons sécurité de la chaîne alimentaire et usages pour une bonne
alimentation animale**

Genève - La Commission du Codex Alimentarius entame sa vingt-septième session aujourd'hui, un an plus tôt que prévu, alors qu'il lui est demandé d'appliquer les recommandations que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont faites à l'issue de leur évaluation. Créé par la FAO et l'OMS, le Codex est chargé d'établir des normes alimentaires internationales.

La Commission, qui jusqu'ici se réunissait tous les deux ans, se réunira désormais tous les ans car il lui a été recommandé au terme de l'évaluation conjointe d'accélérer ses travaux pour répondre aux demandes toujours plus nombreuses des pays membres.

En 2003, l'Assemblée mondiale de la Santé a demandé au Codex de gérer plus efficacement les risques pour la santé d'origine alimentaire. Maintenant que les questions de salubrité des aliments sont de plus en plus souvent considérées dans une optique allant de l'exploitation agricole à l'assiette du consommateur, la FAO et l'OMS ont engagé la Commission du Codex à trouver des moyens supplémentaires de parer aux risques tout au long de la chaîne alimentaire. Pour répondre à cette demande, la Commission s'apprête à approuver un code d'usages pour une bonne alimentation animale qui instaurera un système de sécurité alimentaire pour les animaux dont la chair ou les produits sont destinés à la consommation humaine. Le code tiendra compte des aspects importants de la santé animale et de l'environnement en vue de réduire au maximum les risques pour le consommateur.

La Commission du Codex devrait également approuver officiellement la proposition de réviser le Code international d'usages pour les aliments pour nourrissons et enfants en bas âge adopté il y a 23 ans. La révision portera tout particulièrement sur le risque de contamination des préparations pour nourrisson par *Enterobacter sakazakii*.

La Commission va aussi examiner la possibilité de rétablir le groupe spécial intergouvernemental sur les aliments dérivés des biotechnologies. Le but est de tenir compte de l'évolution rapide des applications du génie génétique et des préoccupations croissantes des consommateurs concernant les effets éventuels des organismes génétiquement modifiés sur la santé.

L'élaboration de normes alimentaires internationales requiert la participation de tous les pays, y compris des pays en développement. Depuis mars 2004, le fonds fiduciaire FAO/OMS du Codex a financé la participation de neuf pays aux réunions des comités techniques du Codex et plus de 30 pays ont reçu une aide financière pour pouvoir assister à la session en cours de la Commission.

"Pour associer davantage de membres aux décisions du Codex, il ne suffit pas de les faire venir aux réunions. Leur participation doit être active, c'est-à-dire qu'elle doit s'appuyer sur une capacité nationale accrue d'instaurer et d'administrer des systèmes de contrôle des aliments", commente M. Hartwig de Haen, Sous-Directeur général de la FAO.

Les programmes d'assistance technique de la FAO et de l'OMS aident les pays en développement à renforcer leurs systèmes nationaux de sécurité sanitaire des aliments afin de protéger les consommateurs et de profiter des possibilités du commerce international de produits alimentaires. La Commission du Codex Alimentarius compte 170 pays membres, qui sont tous membres de la FAO ou de l'OMS, ou des deux. La Communauté européenne est également membre du Codex. L'essentiel des travaux de normalisation est effectué par plus de 20 comités et groupes spéciaux. La Commission adopte les normes proposées par ceux-ci et dresse son plan de travail.

M. Kazuaki Miyagishima, qui, pour la première fois, organise une session de la Commission en tant que secrétaire, déclare : "Nous voulons faire en sorte que le Codex en tant qu'institution continue à se doter de moyens plus efficaces pour atteindre son double objectif : protéger la santé du consommateur et garantir l'équité des pratiques commerciales en élaborant des normes, des directives et des recommandations scientifiquement fondées concernant la qualité et la salubrité des aliments."

La vingt-septième session de la Commission du Codex Alimentarius se tient du 28 juin au 3 juillet au Centre international de conférences de Genève (CICG) et est ouverte aux journalistes.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Gregory Hartl, Conseiller en communication, Développement durable et milieux favorables à la santé, OMS, Tél. : +41 22 791 4458 ; portable : +41 79 203 67 15 ; mél. : hartig@who.int ; télécopie : +41 22 791 4725 ou Pierre Antonios, Fonctionnaire de l'information à la FAO, Tél. : +39 06 570 53473, mél. : Pierre.Antonios@fao.org

Tous les communiqués de presse, aide-mémoire, articles de fond de l'OMS et d'autres informations sur le sujet sont disponibles sur Internet à la page d'accueil de l'OMS : <http://www.who.int>